



ASSUREURS CONSTRUCTION

*Législation abondante, jurisprudence croissante :
quels impacts sur vos pratiques ?*



Journées animées par

Intervenants

Bernard Louvet
L'AUXILIAIRE

Isabelle Costa
Pierre Torregano
GROUPAMA SA

Marc Ducourneau
Frédéric Henry
AGENCE QUALITÉ CONSTRUCTION

Jean-Pierre Karila
Laurent Karila
KARILA & ASSOCIÉS, AVOCATS

Philippe Mathurin
ALERION

Patrick Meneghetti
MENEGHETTI, HUBERT ASSOCIÉS

Nathalie Peyron
DELSOL & ASSOCIÉS

- Bilan de l'environnement législatif, perspectives d'évolution
- Maîtrisez l'actualité jurisprudentielle
- Optimisez l'analyse de vos risques
- Gestion des sinistres : une meilleure organisation pour un meilleur service à un meilleur coût



Analysez l'actualité juridique pour mieux

MARDI 14 OCTOBRE 2008

ASSUREURS
CONSTRUCTION



À qui s'adresse cette formation ?

Au sein des compagnies d'assurances et de réassurance, mutuelles, cabinets de courtage, agents généraux, cette formation s'adresse aux :

- Directeurs généraux
- Responsables assurances IARD
- Responsables assurance construction
- Souscripteurs
- Producteurs
- Gestionnaires sinistres
- Actuaire
- Juristes
- Responsables qualité intervenant dans la branche construction

Dans les entreprises de bâtiment :

- Responsables assurances
- Juristes
- Risk managers

Et aux experts d'assurance, consultants spécialisés et avocats

9h00 Accueil des participants

La réforme de l'assurance construction

9h15 Droit des assurances construction : un perpétuel chantier

- 30 ans après l'entrée en vigueur de la loi Spinetta : quel bilan ?
- Quelles améliorations apportées par l'ordonnance de 2005 ? Des évolutions sont-elles encore envisagées ? Une nouvelle réforme est-elle nécessaire ?
- Quels impacts de l'amendement Mercier sur l'activité des assureurs ?
- Que faut-il attendre des différents rapports ? Rapport Mercadal, mission commune IGF/CGPC

Bernard Louvet
Directeur Général
L'AUXILIAIRE

10h15 La réception, clé de voute du système

- Forme, conditions et modalités au vu de la jurisprudence la plus récente
- Quels sont les intérêts respectifs du maître d'ouvrage, des constructeurs et des assureurs ?

Jean-Pierre Karila
Docteur en Droit, Avocat Gérant
Professeur à l'ICH, ancien Professeur à l'Institut des Assurances de Paris
Université Paris I
KARILA & ASSOCIÉS, AVOCATS

11h00 Pause-café

Articulation des responsabilités et garanties des constructeurs

11h30 Quels sont les domaines des différentes responsabilités et garanties des constructeurs ?

- Avant réception
- Après réception

- La question des dommages aux existants. Quelle responsabilité de l'entrepreneur intervenant en reprise d'un ouvrage ?
Cass. civ., 16 janvier 2008

Quelles sont les causes exonératoires ? Bilan jurisprudentiel

Comment les mettre en œuvre ? Quelle couverture d'assurance ?

- Vers l'uniformisation des différents délais ?
- Les causes d'interruption de l'action
Jean-Pierre Karila

13h00 Déjeuner

Les assurances obligatoires

14h30 Le champ d'application de l'assurance obligatoire tel qu'il résulte de la réforme du 8 juin 2005, la loi du 30 décembre 2006 et son décret d'application

- Qui sont les personnes assujetties à l'obligation d'assurance ?
- Quels sont les ouvrages garantis ?
 - Quelles incidences du nouvel article L. 243-9 du Code des assurances et du décret d'application, notamment au regard des plafonds de garantie ?
 - Comment s'applique le plafond de garantie ?

Jean-Pierre Karila

L'assurance dommages ouvrage

- Nature des dommages couverts et montant de la garantie
- Rappel de l'objet et des conditions de la procédure contractuelle et d'ordre public de la constatation des dommages et de leur indemnisation
- Destination de l'indemnité
- Quelles sanctions en cas d'inobservation des délais et obligations imposés à l'assureur dommages ouvrage ?
- La combinaison des articles L. 241-1, L. 114-1 du Code des assurances et 2270 du Code civil et son effet sur la durée de la garantie
- Quelle limite temporelle à l'obligation de réparation efficace ?

- Le recours subrogatoire de l'assureur dommages ouvrage contre les responsables de désordres et leurs assureurs : bilan jurisprudentiel

Laurent Karila
Avocat
KARILA & ASSOCIÉS, AVOCATS

L'assurance de responsabilité décennale des constructeurs

- Quelle est la nature des dommages garantis ?
- Quel est le montant de la garantie ? Sa durée ? État actuel de la jurisprudence
- Quels impacts de la déclaration réglementaire d'ouverture de chantier (DROC) ? La déclaration de chantier demeure-t-elle le critère d'application dans le temps de l'assurance décennale ? Doit-on tenir compte de la date d'intervention sur le chantier de l'assuré ?
- Contrôle jurisprudentiel de la délimitation contractuelle du risque
 - Dans le cadre des garanties obligatoires
 - Dans le cadre des garanties facultatives

Jean-Pierre Karila

16h30 Pause-café

Les assurances facultatives

16h45 Police tous risques chantier et police unique de chantier

- La police tous risques chantier (TRC) pour les travaux avant réception
 - Dans quels cas souscrire une police TRC ?
 - Quels sont les dommages couverts ?
 - *Quid* en cas d'arrêt de chantier ?
 - Quels sont les recours de l'assureur ?
- La police unique de chantier (PUC) pour les travaux après réception
 - Dans quels cas l'utiliser ?
 - Quels avantages et limites ?
 - Quels sont les recours de l'assureur ?

Laurent Karila

17h30 Fin de la journée

9h00 Accueil des participants

9h15 Les droits et obligations des maîtres d'ouvrage en matière d'assurance

- Quelles dernières évolutions jurisprudentielles ?
- Détermination de l'assurance de responsabilité susceptible d'être invoquée
- Dans quels cas la faute du maître d'ouvrage peut-elle être retenue ?
- Conditions de l'action directe du maître d'ouvrage contre le garant
- Couverture de son propre risque et du constructeur : à quoi le maître d'ouvrage est-il tenu ?
- Assurance DO souscrite par le constructeur pour le compte du maître d'ouvrage : quelles conséquences ?

Philippe Mathurin
Avocat Associé
ALERION

10h15 Quelles sont les garanties financières offertes au maître d'ouvrage ?

- Garanties de livraison à prix et délai convenus, de remboursement d'acompte, d'achèvement, de bonne fin des travaux...
- Quels nature et régime de ces garanties ? Cautionnements ou garanties autonomes ? Évolution de la jurisprudence
- Comment les mettre en œuvre ? Quelles sont les options ouvertes au maître d'ouvrage en cas de sinistre ? Quels sont les droits et obligations du garant et du maître d'ouvrage ?
- Quelle articulation avec les autres systèmes de garanties obligatoires ?

Patrick Meneghetti
Avocat Associé
MENEHETTI, HUBERT ASSOCIÉS

11h00 Pause-café

11h30 L'assurance de la responsabilité du sous-traitant ou du fabricant d'Epers

- Quelles sont les obligations et responsabilités du sous-traitant ?
- Est-il tenu à une obligation d'assurance ?

- Point de départ et durée de la garantie : quelles incidences de la réforme ?
- L'action directe à l'encontre de l'assureur du sous-traitant défaillant : sous quelles conditions ?
- L'expertise amiable de l'assurance dommages ouvrage est-elle opposable aux sous-traitants convoqués par l'expert ?
- Quelles actions possibles contre le fabricant d'Epers ? Contre le sous-traitant ?
Cass. civ., 30 janvier 2008
- Qualification des Epers : quelle appréciation par les tribunaux ?
Ass. Plén., 26 janvier 2007 ;
Cass. civ., 25 avril 2007 ;
Cass. civ., 27 février 2008

Patrick Meneghetti

12h30 Déjeuner

14h00 Trouble anormal de voisinage : comment assurer ce risque ?

- La notion juridique de trouble anormal de voisinage
 - État de la dernière jurisprudence
 - Quelles sont les nouvelles manifestations du trouble anormal de voisinage ?
- L'action judiciaire sur le fondement du trouble anormal de voisinage
 - À l'initiative du voisin victime du trouble
 - Contre qui et sur quel fondement ?
 - Les appels en garantie du maître d'ouvrage déclaré responsable
- Comment assurer ce risque ?

Nathalie Peyron
Avocat Associé
DELSOL & ASSOCIÉS

Prévention et gestion des sinistres

15h00 Actualité de la prévention : comment réduire la sinistralité ?

- Comment fonctionne le programme de prévention des sinistres de l'AQC ? Bilan du programme quinquennal (2005-2009)
- Quelle connaissance des désordres et de leurs causes ?

- Sinistres sériels : rôles et résultats du système d'alerte et de la C2P ?
- Quelles actions de prévention pour les principaux sinistres ? Incitations, formation, communication
- Évolution de la prévention dans le contexte européen

Marc Ducourneau
Directeur Général

Frédéric Henry
Commission prévention construction,
coordination technique
AGENCE QUALITÉ
CONSTRUCTION

16h00 Pause-café

16h15 Retour d'expérience

Comment optimiser la gestion des sinistres construction ?

- Quelles méthodes utiliser pour harmoniser les règles de gestion des sinistres ?
- Comment optimiser le rôle des prestataires extérieurs (experts et avocats) ?
- Quelles actions pour atténuer l'impact financier des sinistres sans suite ou inférieurs au ticket modérateur ?
- Comment sécuriser les recours judiciaires ? Nécessité de distinguer appel en garantie et action directe ?
- Comment articuler la relation client et les contraintes de la sécurité juridique (direction de la procédure) ?

Isabelle Costa
Responsable pôle prestataires
et coûts, Département construction

Pierre Torregano
Responsable études et conception,
Département construction
GROUPAMA SA

17h30 Clôture de la formation



Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Faire le point sur le cadre législatif et jurisprudentiel de l'assurance construction et en tirer les conséquences pratiques
- Optimiser vos techniques d'identification, de sélection et d'évaluation des risques
- Bénéficier de retours d'expériences et maîtriser l'actualité en matière de gestion et d'organisation des sinistres

Quelle est la méthode de travail ?

- Documentation remise à chaque participant au début de la formation
- Alternance d'exposés et de débats avec les participants à l'issue de chaque intervention

